

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17/11/2019

PROCES-VERBAL

Lieu : Foyer rural d'Auffargis.

Présents :

- ✓ **Membres actifs ou adhérents âgés de 16 ans ou plus :**
Jacques BILLARD, Jean-Michel BINET, Anne-Marie BURKHARDT, Jean Claude BURKHARDT, Benoit CHÂTELIER, Martine CORBIN, Luc DE HEYN, Franck DOULLIET, Sylvie DOULLIET, Éric FRANCOIS, Baptiste JULIEN, Marlène JULIEN, Annick KOCABA, Françoise MANENT, Jérôme MICHAUD, Claire PARPAIS, Micheline PELUCHON, Isabelle TARLOWSKI, Hélène TRÄSCH, Nathalie VERGRIETE.
- ✓ **Membres actifs ou adhérents âgés de moins de 16 ans (représentés par leurs parents ou représentants légaux pour les votes) :**
Julia CHÂTELIER, Solenn MESSENGER, Edgar MICHAUD, Tristan MICHAUD, Clément TARLOWSKI.
- ✓ **Invités, représentants des Municipalités :**
Agnès CIRY : Adjointe au maire des Essarts le roi, Commission culture.
Absents excusés : Aurore BERGE, Députée des Yvelines
Absents : Gilles SCHMIDT, Marc ROBERT (CART), Daniel BONTE (mairie Auffargis), Paulette DESCHAMPS (mairie Le Perrey).
- ✓ **Invités, salariés de l'école :**
Fabien GUILLAUT : **Directeur**
Isabelle TARLOWSKI : **Secrétaire**
- ✓ **Pouvoirs de :**
Marie DOULLIET, Matthieu DOULLIET, Floralie DUPRE, Alexandre DUTECH, Jérôme FARINA, Florence FRIEDERICI, Jean-Christophe FRIEDERICI, Sarah FRIEDERICI, Pierre-Jérôme GLENARD, Baptiste GUILLEMET, Auriane LE BERRIGAUD, Robert MALPUECH, Julie MICHAUD, Nathalie POTIER, Martin RAVILY.

Château de la Romanie, 21 rue de Rome 78690 LES ESSARTS-LE-ROI

Mail : aidema@aidema.net

Siège social : Mairie 78610 AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>



Ouverture de la séance à 10h20 par le Président Éric FRANCOIS qui remercie de leur présence les adhérents et les représentant(e)s des municipalités.

Décompte des présents et représentés :

- ✓ **Membres actifs ou adhérents présents : 25** (20 plus de 16 ans, 5 moins de 16 ans représentés par leurs parents ou représentants légaux)
- ✓ **Membres actifs ou adhérents représentés avec pouvoirs** (5 maximum par membre actif ou adhérent présent) : **15**

SOIT UN TOTAL DE 40

Quorum de 10 % des membres actifs ou adhérents (164 à ce jour) soit 17 atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

=====

Présentation du rapport financier 2018 - 2019

Ludivine Le Quintrec, trésorière de l'Association, présente le rapport financier (voir présentation et rapport joint en annexe pour les détails).

✓ **Comptabilité**

Dépenses à 183 981 € (171 856 € saison précédente) et **recettes à 176 035 €** (161 040 € saison précédente), soit une **année déficitaire à - 7 946 €** (4 % des dépenses). Ce résultat est supérieur au prévisionnel qui était de - 17 000 € en novembre 2018, grâce essentiellement aux cotisations supérieures au prévu (+ 5600 €), à des arriérés de frais de formation payés par l'organisme Uniformation sur l'exercice (+4330 €) et aux recettes des spectacles (+ 1400 €).

Les dépenses augmentent de 7 % et les recettes de 9 % par rapport à l'année précédente, essentiellement en lien avec les dépenses et recettes des spectacles.

L'association reste bien gérée avec, hors spectacles, 95 % des dépenses liées directement aux missions de l'école, avec des frais de fonctionnement très bas.

Hors spectacles, les recettes sont constituées à 63 % des inscriptions des adhérents et 30 % des subventions communales (Les Essarts, Le Perray, Auffargis).

La saison de spectacles a bien fonctionné et est excédentaire en 2018 – 2019, année des 40 ans de l'Ecole.

Nous enregistrons une nouvelle année en déficit, ce qui fait chuter notre réserve à 39 403€, à rapprocher des 10 300 € de réserve dont nous avons besoin pour payer un mois de salaires des professeurs. La fin de vie de l'Ecole telle qu'elle fonctionne actuellement se rapproche inéluctablement ...

✓ **Analyse et perspectives :**

Pour la saison 2019 – 2020, le budget prévisionnel est excédentaire avec + 9 000 €. Ceci est dû à des subventions exceptionnelles que nous venons de toucher : 5000 € du Fonds

de Développement de la Vie Associative (FDVA) et 2000 € de subvention exceptionnelle d'Auffargis.

A la question d'un adhérent sur le FDVA, il est répondu qu'il s'agit d'un dispositif d'aide aux associations octroyé par l'Etat, via les préfetures. Suite à des contacts et une réunion avec Mme Aurore Bergé, Députée des Yvelines, qui a soutenu la démarche auprès du préfet, l'AIDEMA a monté un dossier FDVA en 2019, pour demander 41 000 €, montant à obtenir pour ramener nos tarifs à ceux du Conservatoire de Rambouillet, en restant à l'équilibre financier. Ce dossier a reçu une réponse positive avec l'octroi d'une subvention de 5000 €, ce qui nous permettra de passer la saison 2019 – 2020 sans déficit, sauf accident. Cette subvention reste néanmoins exceptionnelle et ne résout pas notre problème de fond sur notre financement et nos tarifs trop élevés.

Pour la saison 2018 – 2019, le coût annuel moyen par élève est cette année de 730 € (721 € en moyenne sur les trois dernières années). L'heure-année de cours est de 1875 € dont 87 % de salaires et charges. Le cercle vicieux continue. Avec des frais fixes à répartir sur de moins en moins d'élèves et des subventions gelées, voire supprimées depuis 6 ans, nous ne pourrions pas retrouver l'équilibre financier sans soutien des collectivités locales (voir rapport moral et débat sur le sujet).

Nous passons au vote et le rapport financier est voté à l'unanimité des adhérents présents.

Suite à la présentation du rapport financier, Eric François remercie chaleureusement Ludivine pour son implication dans l'AIDEMA et pour son rôle de trésorière tenu pendant 2 ans, malgré la distance et bien qu'elle ne prenne plus de cours de musique depuis un an. Elle ne siègera plus au CA suite à l'AG. L'assemblée applaudit Ludivine.

Présentation du rapport d'activités 2018 - 2019

Fabien Guillaut, Directeur de l'AIDEMA, présente le rapport d'activités.

✓ **Activités pédagogiques**

Nous travaillons toujours avec 18 professeurs. Nous avons connu des difficultés récemment dans certains cours avec des mouvements de professeurs non voulus (théâtre et accordéon en particulier). Pour le nouveau professeur d'accordéon, un temps d'adaptation est nécessaire, ce qui est normal après un changement de professeur. Pour le théâtre, après l'embauche de 3 professeurs en quelques mois, nous sommes à nouveau à la recherche d'un nouveau professeur, ce qui n'aide pas à stabiliser les effectifs. C'est dommage car le théâtre était bien reparti l'an dernier mais la professeure a trouvé un travail mieux payé en août 2019. Le professeur embauché en septembre vient de démissionner et nous recherchons donc un nouveau professeur. Nous sommes passés de 40 élèves en théâtre à une vingtaine en deux ans. Cela pénalise doublement l'AIDEMA : le théâtre est un débouché pour les élèves musiciens qui ne souhaitent pas faire de pratiques collectives et c'est une activité intéressante financièrement pour l'Association.

Sur l'ensemble des cours, nous avons moins d'élèves en cours individuels mais les pratiques collectives se portent bien. Néanmoins, avoir moins d'élèves en cours individuels n'est pas bon pour l'avenir, car cela signifie moins d'adolescents ou d'adultes à terme dans les ensembles. Par exemple, l'effectif de l'Orchestre es passé de 31 à 21 en un an.

Une section Marionnettes s'est ouverte l'an dernier. L'activité démarre bien, avec des spectacles programmés sur la saison 2019 – 2020 (téléthon le 6/12/19 et spectacle avec orchestre symphonique au printemps).

La troupe de théâtre Têtes de Litote se porte bien, avec des dates programmées cette année.

Concernant la pédagogie, les professeurs peuvent faire passer des cycles I en interne (transition primaire / collège). L'AIDEMA n'est pas agréée pour faire passer des cycles II. Mais nous pouvons quand même le faire, avec un examen reconnu par les autres écoles de musique (mais pas par l'Etat). Nous avons contacté plusieurs fois le Conservatoire de Rambouillet pour coordonner les passages de cycles mais nous aucune suite n'a été donnée.

✓ Saison de spectacles

La saison 2018 – 2019, année des 40 ans de l'AIDEMA, fut bonne. Le compte spectacles est bénéficiaire. Nous avons organisé 43 événements, avec un gros événement dans chaque commune. Le festival Jazz in Auffargis s'est déroulé en 2 parties (novembre et mars). On revient vers un format sur 2 week-end cette année, avec un festival à l'équilibre. Le bal folk est à l'équilibre.

Il est intéressant que les troupes soient autonomes pour tourner correctement (orchestre, troupe de théâtre, ...). Pour cela, on essaie d'acheter du matériel simple d'utilisation et facilement transportable. L'installation reste lourde pour les gros événements, du type Jazz in Auffargis.

Intervention dans la salle : Fabien se charge de l'installation pour les spectacles. Quel serait le coût s'il fallait payer ?

Réponse : L'AIDEMA a du matériel est des bénévoles formés pour la mise en place et l'utilisation. Le coût n'est pas excessif si on anticipe bien et si on prévoit les dates à l'avance. Les mairies prêtent les salles.

Fabien annonce les dates des spectacles de l'année.

La présentation se termine sur une discussion concernant les aides de la CART pour les animations musicales et, plus globalement, sur l'inégalité d'accès à l'enseignement musical sur le territoire

Présentation du rapport moral 2018 - 2019

Eric remercie les bénévoles qui s'investissent dans l'association (31 % des familles sont bénévoles au cours de l'année). Ce n'est pas avec les 8 membres qu'on arriverait à faire tourner l'AIDEMA avec ses 20 salariés, ses 170 adhérents et l'organisation d'une quarantaine d'évènements par an.

Pour communiquer avec les adhérents, le site internet de l'AIDEMA restitue en temps réel l'activité de l'Association. L'adresse mail aidema@aidema.net reste le moyen le plus simple pour joindre le secrétariat de l'Association ; et vous pouvez joindre Isabelle, la secrétaire au : 06 95 35 13 05. Si des adhérents voient encore des communications avec des numéros de téléphone en 01 ... ou 06 ..., il faut faire remonter au CA pour modifications.

Eric rappelle l'organisation de l'école :

- **Fabien Guillaut** : Directeur de l'Ecole, en charge de la pédagogie, la scolarité et des spectacles
- **Isabelle Tarlowski** : Secrétaire de l'Ecole, assure le secrétariat et toute l'administration de l'école.

Si besoin, on peut prendre rendez-vous avec Isabelle.

L'AIDEMA est agréée Jeunesse et Education Populaire depuis 2004 et est reconnue « association d'intérêt général » depuis 2018 par l'administration fiscale. Cette reconnaissance permet à l'AIDEMA de recevoir des dons et de délivrer des reçus fiscaux. Une partie de vos cotisations est ainsi déductible de votre impôt sur le revenu. En 2018 – 2019, les dons ont permis d'aider Fabien à acheter un camion, suite à l'accident de son ancien camion.

Les manifestations ont bien marché l'an dernier et animent bien les communes : 43 manifestations, 1500 à 2000 spectateurs, présentation d'instruments ou spectacles de Noël dans 33 classes, contes musicaux dans 4 communes 3 fois par ans. Les spectacles sont à l'équilibre, ils sont financés par la billetterie et le travail des bénévoles.

Eric rappelle que l'AIDEMA a une convention avec la Société Musicale de Perray-en-Yvelines (SMPY). Il y a moins de volontaires aujourd'hui (1 ou 2 par an). La SMPY recherche des musiciens en vents ou en percussions et propose des bourses qui permet de réduire le tarif des cours de 40 %.

L'AIDEMA aide les salariés à se former quand c'est possible, avec des financements de l'organisme Uniformation.

Eric revient sur les effectifs en musique et en théâtre. En musique, les effectifs diminuent depuis 2013. La baisse des tarifs pour la première année de cours et la déductibilité fiscale des cotisations n'a rien endigué. La baisse des effectifs se poursuit. On a perdu 40 % des adhérents entre 2013 et 2019. Le nombre de débutants a été divisé par 3 entre 2010 et 2019, ce qui est très inquiétant pour la survie de l'école (moins de débutants = moins de futurs bons élèves et musiciens = moins d'animation dans les communes). Pour la rentrée 2019, nous avons seulement 6 enfants débutants (et 5 adolescents ou adultes). En théâtre, les effectifs ont diminué de moitié en 2 ans à cause de la succession des professeurs (3 professeurs en 2 ans, dont 2 en 2 mois). Le dernier professeur a démissionné avec un préavis de 48 h. Nous recherchons un nouveau professeur. Il faut stabiliser le professeur si on veut redynamiser le théâtre.

Pour les subventions :

La convention triennale avec les 3 communes (Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Auffargis) sera à renégocier en août 2020, après les élections municipales. Les conventions des communes sont gelées depuis 2013, les subventions départementales sont supprimées et les salaires des professeurs augmentent tous les ans, ce qui explique l'augmentation de nos tarifs. Nous discutons avec la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART) mais nos propositions n'ont aucun retour : proposition de convention avec le conservatoire de Rambouillet, demande de subvention pour aligner nos tarifs sur ceux du conservatoire (41 k€), étude exhaustive de l'offre en enseignement musical sur les 36 communes du Territoire pour montrer l'inégalité d'accès des habitants de la CART et l'injustice à subventionner uniquement le Conservatoire.

Nous cherchons aussi d'autres pistes pour obtenir des subventions :

- Département : des contacts sont pris et sont à poursuivre mais le département n'apporte que des aides à projet, pour des durées de maximum 3 ans ;
- Etat : nous avons écrit et rencontré notre députée, Mme Aurore Bergé. Ces contacts ont permis d'obtenir une subvention au titre du FDVA de 5 000 € pour l'exercice 2019 – 2020 (on avait demandé 40 k€) ;
- Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse : nous avons engagé un partenariat avec le PNR pour l'organisation des Bistrotinales : manifestation dans les cafés et fermes du coin. Le PNR nous a octroyé une subvention de 800 € pour l'automne 2019. Ca reste ponctuel.
- La commune d'Auffargis nous a accordé une subvention exceptionnelle de 2000 € pour l'exercice 2019 – 2020.

Les subventions exceptionnelles obtenues (FDVA, Auffargis) nous permettent d'avoir un budget excédentaire pour l'année à venir, ce qui nous permettra de passer encore une année. Néanmoins, les aides obtenues sont ponctuelles et non pérennes. L'AIDEMA aurait besoin d'environ 90 000 € de subvention pour rester à l'équilibre et aligner ses tarifs sur ceux du conservatoire de Rambouillet, à comparer aux 1,8 millions d'euros de budget du conservatoire. Ces 90 k€ incluent les 46 k€ octroyés par les communes actuellement. Nous avons fait des simulations montrant que cette subvention nous permettrait de remonter à 300 élèves en restant à l'équilibre.

Guide Economie Sociale et Solidaire (ESS) :

Le Conseil Supérieur de l'ESS a édité un guide en 2016, permettant aux associations de mettre en place des actions d'amélioration pour leur fonctionnement. Jérôme Michaud a étudié ce guide et présente les actions retenues par le CA. Les recommandations de ce guide rejoignent les actions en cours :

- Redynamisation du théâtre – Claire Parpais suit le sujet,
- Améliorer la communication à l'intérieur de l'AIDEMA et vers l'extérieur : Sylvie Doulliet a pris le Pôle Communication en charge depuis un an,
- Territorialité : travailler avec les politiques locaux pour mettre en place une politique cohérente pour l'enseignement musical sur la CART. Si on n'y arrive pas, il faudra réfléchir à un nouveau modèle de fonctionnement pour la saison 2020 – 2021 – Jérôme Michaud sur le sujet,
- Implication des professeurs dans la vie de l'AIDEMA : leviers peu identifiés pour le moment,
- Conditions de travail / Qualité des locaux : nous avons peu de leviers étant donné que les locaux nous sont prêts par les communes mais on demande aux adhérents et aux professeurs de faire remonter les problèmes. Claire Parpais relaie vers les mairies.

En conclusion, l'augmentation tarifaire de 2013 a permis de sauver l'école financièrement, au détriment de son dynamisme (chute des effectifs de 40%). Nos tarifs sont toujours trop élevés, avec des frais fixes répartis sur de moins en moins de personnes. Nous terminons cette année avec une perte de 9552 €. Les subventions exceptionnelles obtenues (FDVA, Auffargis) devraient nous permettre de terminer l'année à venir à l'équilibre. **Il faut absolument mettre cette année de répit à profit pour mettre en place les conditions de survie de l'Ecole de Musique et de Théâtre avant qu'elle ne disparaisse, faute d'élèves ou de finances.**

Place au débat

Question dans l'assemblée : a-t-on des échanges avec le Conservatoire et son Directeur ?

Réponse : nous avons eu quelques contacts avec M. Pace, Directeur du Conservatoire de Rambouillet mais il ne bouge pas. Il est fonctionnaire territorial, et applique la politique qu'on lui demande d'appliquer. Si rien ne bouge au niveau de la CART, c'est une volonté politique. Il faudrait changer de politique pour que ça bouge. Les élections municipales en 2020 amèneront de nouveaux élus. Il faudra repartir avec nos dossiers et réexpliquer notre situation auprès des nouveaux élus.

Nous avons également eu des contacts avec M. Schmidt, vice-président à la CART, qui paraît sensible à nos arguments. Il devait venir à notre AG mais n'est malheureusement pas présent. Il nous a dit vouloir mettre le sujet de l'accès à la culture et à l'enseignement musical sur la table au cours de la campagne électorale. En tout cas, ça fait 5 ans que rien ne bouge au niveau des communautés d'agglomération.

Question dans l'assemblée : la baisse des effectifs n'est-elle pas liée aux évolutions de la société ? Comment ça se passe dans les autres écoles de musique ?

Réponse : on a l'exemple de I2A aux Essarts-le-Roi qui proposait des cours de guitare. Les cours se sont vidés. Il est certain que de nouvelles méthodes d'apprentissage de la musique se sont mises en place : cours particuliers à domicile avec 50 % de déductibilité fiscale, et des professeurs pas mieux payés et pas forcément diplômés. L'AIDEMA est démarchée par des organismes type Acadomia pour fournir des professeurs ou même des élèves pour ce type de cours. On se refuse à faire ça car on perd le côté associatif. Il y a aussi les cours sur internet. Et il est évident qu'on a des comportements de plus en plus consuméristes dans le domaine.

Question dans l'assemblée : Est-ce qu'on verrait des élèves revenir si on avait des tarifs plus bas, de 30 % par exemple ?

Réponse : on ne sait pas, il faudrait faire une étude sur le sujet. Ce qui est certain, c'est que les pratiques d'ensemble coûtent moins cher (200 € par an). Si on veut revoir notre modèle, il faudrait réfléchir à réduire les cours individuels pour favoriser la pratique d'ensembles, pendant laquelle on ferait la formation musicale également. Il faut quand même garder des cours individuels pour les débutants, sinon ils ne progressent pas et la qualité musicale est très pauvre au final.

Question dans l'assemblée : que contient l'étude réalisée sur les autres communes ?

Réponse : nous avons contacté les écoles par courrier mais nous n'avons pas eu de réponse directe, à part l'école de Sonchamp avec laquelle nous sommes en contact. Nous avons obtenu

les informations de notre étude en consultant leurs sites internet. Il existe un modèle avec des professeurs auto-entrepreneurs (Dampierre, Cernay), l'école met à disposition les locaux et l'assurance. Globalement, on observe que les subventions communales diminuent pour tout le monde, avec des critères de plus en plus restrictifs. Notre modèle associatif n'est peut-être plus d'actualité ... Il faut y réfléchir. Une solution serait d'avoir des professeurs prestataires de services, payés à l'heure de cours. On commence à le faire pour certains cours, il faut peut-être aller vers ce type de solution mais les dépenses resteront similaires.

Question dans l'assemblée : ne pourrait-on pas proposer des cours sur internet, de type tutorial ?

Réponse : c'est un modèle commercial avec un paiement au clic qui est très loin de notre modèle associatif. On ne veut pas aller vers ça. Ca ne réglerait pas nos problèmes financiers car on trouve des tonnes de tuto sur internet gratuitement.

Question dans l'assemblée : cela fait plusieurs années que nous avons un problème financier, mais n'y a-t-il pas également un problème d'ambiance qui se détériore et qui expliquerait une partie de la baisse des effectifs (changement du professeur d'accordéon par exemple avec des gens qui partent) ?

Réponse : quand on change de professeur, il y a forcément un temps d'adaptation et certains élèves perdent leurs repères. Quand les gens viennent juste prendre des cours, ils partent plus facilement. L'ambiance change forcément avec des gens qui partent et d'autres qui arrivent. Si on a ce type de problème, il faut se remettre en cause. Néanmoins, on voit que les bénévoles continuent à s'investir, que les spectacles marchent bien. On a également un problème de déplacement pour les parents, qui ont de plus en plus de mal à accompagner leurs enfants. Là aussi, on est rentré dans un cercle vicieux. Avec moins d'élèves, on a moins de créneaux de cours et moins de choix pour les parents. Ce problème nous fait perdre des inscriptions chaque année.

Question dans l'assemblée : on pourrait proposer des cours à domicile pour régler ces problèmes de déplacement ?

Réponse : On peut y réfléchir mais ça ne résoudra pas certainement nos problèmes financiers, au contraire. Il faudra payer le professeur pendant son déplacement. Le risque est que le professeur fasse une année avec l'AIDEMA puis se fasse payer directement par l'élève. On pourrait mettre une clause dans son contrat pour éviter ça ? Non, les clauses de non concurrence ne fonctionnent pas pour les niveaux de salaires des professeurs. On ne va pas les empêcher de gagner de l'argent ailleurs. De plus, il faudrait proposer des enchaînements de cours à domicile, ce qui ne réglerait pas les problèmes de disponibilité des enfants et des parents et de logistique.

Question dans l'assemblée : avez-vous démarché les organismes du type Rotary Club ou Lions Club pour avoir des subventions ? Cela pourrait les intéresser.

Réponse : on n'a pas regardé. Idée à retenir.

Avant le vote du rapport moral, Jérôme Michaud remercie chaleureusement Eric pour son engagement à la présidence de l'AIDEMA pendant 13 ans. Eric est applaudi par l'assemblée.

Nous passons au vote. Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Éric FRANCOIS présente les membres du Conseil d'Administration sortant :

- ✓ Éric FRANCOIS (Président)
- ✓ Sylvie DOULLIET (Vice-présidente)
- ✓ Jérôme MICHAUD (Vice-président)
- ✓ Ludivine LE QUINTREC (trésorière)
- ✓ Nathalie VERGRIETE (trésorière adjointe)
- ✓ Claire PARPAIS (secrétaire du CA)
- ✓ Pierre-Jérôme GLENARD
- ✓ Marlène JULIEN

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Conseil d'administration après appel aux bénévoles.

Parmi les membres du CA sortant :

- ✓ Claire, Éric, Jérôme, Marlène, Nathalie, Pierre-Jérôme, Sylvie, se représentent (mail de Pierre-Jérôme confirmant)
- ✓ Ludivine raccroche.

Franck DOULLIET présente sa candidature.

Le bureau est élu à l'unanimité :

- ✓ Sylvie DOULLIET
- ✓ Franck DOULLIET
- ✓ Éric FRANCOIS
- ✓ Pierre-Jérôme GLENARD
- ✓ Marlène JULIEN
- ✓ Ludivine LE QUINTREC
- ✓ Jérôme MICHAUD
- ✓ Claire PARPAIS
- ✓ Nathalie VERGRIETE

Suite aux applaudissements de l'assemblée pour Fabien et Isabelle, la séance est levée à 12h00 et suivie d'un apéritif.

Éric FRANCOIS, Fabien GUILLAUT, les salariés, les représentants du CA, remercient les adhérents, membres et les élus communaux présents pour la qualité des échanges et leur intérêt à l'école et son devenir.

Diffusion : Le présent Procès-verbal et ses annexes seront mis en ligne sur le site de l'Ecole www.aidema.net .

Le document de présentation projeté sera diffusé par mail aux adhérents et accessible sur le site internet de l'Association.